



8^E RENCONTRES POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Discours de Jean-François Carencu, Président de la CRE, sur le thème : comment atteindre les objectifs de la Loi de transition énergétique ?

Mesdames, Messieurs,

La loi de transition énergétique a fixé un nouveau cap à la politique énergétique française. Les objectifs sont ambitieux et ils sont réaffirmés et renforcés par notre Ministre. Ils doivent nous mobiliser tous.

Mais, plutôt que d'entrer dans le détail des mesures législatives, je souhaiterais faire porter mon intervention sur les principes clés qui doivent nous permettre collectivement de les atteindre, car c'est bien collectivement que nous pourrions atteindre cet objectif avec la conviction que nous devons trouver un chemin où il n'y ait ni perdant ni gagnant.

La réussite de toute politique réside notamment dans la capacité à maîtriser son coût. Il serait vain d'établir des objectifs sans s'intéresser à notre capacité financière à les atteindre. Loin de remettre en cause la dynamique impulsée par le pouvoir exécutif et le Parlement, ce principe nous impose de veiller à l'efficacité de notre action et d'en assurer la maîtrise budgétaire sur la durée.

I) **Pour cela, il nous faut d'abord veiller à l'efficacité de la politique énergétique**

Cela veut dire : pondérer l'effort en fonction de la performance des filières, renforcer la concurrence dans l'attribution des projets, lever les barrières non-économiques, faire émerger des filières d'avenir.

A) **Pondérer l'effort de développement en fonction de la performance économique des filières**

Les solutions technologiques existent. La pratique montre toutefois qu'elles présentent des performances économiques différentes. La recherche d'efficacité et l'urgence écologique justifient de faire prioritairement porter notre effort de développement sur les filières les mieux à même de nous permettre d'atteindre nos objectifs rapidement et à coût maîtrisé. Je rappelle qu'il existe aujourd'hui un

rapport de 1 à 4 entre le montant de subvention accordé au kilowattheure photovoltaïque et celui qui serait issu des projets éolien en mer en cours de développement au large de nos côtes.

L'enjeu des appels d'offres de 2011 et 2013 pour les éoliennes en mer est d'ampleur macro-économique : le montant de subventions nécessaires, estimé à 2 Mds€/an au moins pour 3 GW installés, représente 40 Mds€ sur 20 ans ! Ce montant m'interpelle d'autant plus qu'il se trouve en décalage avec les coûts révélés par d'autres projets en Europe. Certains pourraient soutenir que les conditions d'implantations, les régimes de vent ou l'éloignement des côtes rendent ces comparaisons incertaines. Doit-on alors en déduire que l'éolien en mer est inadapté à la situation des côtes françaises ? Je ne le crois pas. En revanche, comme pour l'ensemble des filières, la concurrence mériterait d'être renforcée dans l'attribution des projets et l'État doit jouer son rôle pour limiter les risques de recours sur les zones qu'il choisit de développer.

B) Renforcer la concurrence dans l'attribution des projets

La CRE est favorable aux appels d'offres pour toutes les filières arrivées à maturité. En encadrant les puissances recherchées, les appels d'offres permettent un pilotage budgétaire plus précis que les tarifs à guichet ouvert.

Alors que les technologies connaissent des progrès rapides et que les projets peuvent présenter de fortes disparités, les appels d'offres permettent aussi de refléter de manière plus fidèle l'évolution des coûts des filières et d'adapter le niveau de soutien à chaque projet.

Ils permettent enfin de prendre en compte des critères complémentaires, comme les contraintes environnementales ou le contenu CO₂, qui permettent d'opérer une sélection plus fine des projets et de privilégier des technologies nationales et européennes.

Ces bénéfices sont aujourd'hui avérés : dans le cas du photovoltaïque, les prix sont passés de 300 €/MWh en 2010 à 60 €/MWh en 2017 et le volume des offres déposées a toujours permis d'atteindre le niveau de puissance recherchée.

La CRE recommande donc que les appels d'offres soient étendus à l'ensemble des filières matures, notamment les parcs éoliens de plus de 6 MW ou l'injection de biométhane dans les réseaux, mais en veillant à les inscrire dans un cadre pluriannuel afin d'assurer la stabilité et la visibilité de la politique énergétique qui permet d'accompagner la structuration des filières industrielles. Cette orientation s'inscrit, en outre, en cohérence avec les lignes directrices européennes. Enfin, la CRE sera particulièrement attentive au résultat du dialogue compétitif en cours pour deux parcs éoliens en mer. Il faudra en tirer toutes les conséquences sur la pertinence des résultats des appels d'offres précédents.

Une réflexion particulière, qui donnera vraisemblablement lieu à une exception, devra être portée sur le petit photovoltaïque et l'autoconsommation.

C) Lever les barrières non-économiques

Le dispositif d'appel d'offres reste encore critiqué en raison de la difficulté de certains projets retenus à se réaliser. Ce problème ne me semble pas directement lié à la pression concurrentielle, mais davantage aux difficultés d'obtention des autorisations administratives. Le gouvernement et le Parlement doivent travailler à améliorer cette situation, en simplifiant autant que possible les procédures, ce qui augmentera le taux de succès des projets et fera baisser les coûts.

L'ajout de critères franco-français dans les appels d'offres tend à décorrélérer le coût des projets de celui de la filière européenne. Or, notre intérêt est de bénéficier des gains de productivité de l'industrie à l'échelle européenne, pas de nous en tenir écarté : le marché des équipementiers est par nature mondial et aucune filière industrielle nationale ne pourra émerger si ses performances sont inférieures à celle de son secteur en Europe.

En revanche, cette simplification ne doit pas remettre en question des dispositifs comme les garanties d'exécution, qui permettent d'écarter efficacement les candidatures fantaisistes.

S'agissant de faciliter la réalisation des projets sur le terrain, cela pourrait reposer sur un guichet administratif unique, une limitation des possibilités de recours sur les permis de construire, ou la possibilité pour les projets retenus ayant obtenu toutes les autorisations administratives de procéder à des expropriations pour utilité publique. Ces évolutions, inspirées de l'étranger, sont à manier avec prudence, dans la mesure où elles viennent réinterroger des équilibres entre le développement des énergies renouvelables et le cadre de vie. Elles doivent tenir compte des différences de sensibilités entre les citoyens des différents territoires et des différents Etats.

Mais aussi, je pense qu'il ne faut pas hésiter à livrer la bataille des idées contre ceux qui, sous couvert d'environnement, empêchent ou à tout le moins entravent la transition énergétique. Pour dire vrai, il y a souvent de l'idéologie pure, de l'égoïsme et un pur conservatisme comme moteur des opposants.

D) Favoriser l'émergence de filières d'avenir

Enfin, le cadre de développement des filières innovantes est également à reconsidérer au regard des difficultés rencontrées sur le dossier de l'éolien flottant : en l'absence d'une large concurrence et de connaissance précise des coûts, les appels d'offres sont inefficaces. La CRE recommande plutôt des analyses au cas par cas, à livre ouvert, inspirées des procédures en vigueur dans les zones non-interconnectées, qui permettent notamment des révisions de coûts ex-post, en fonction des coûts réellement supportés.

Cette démarche devrait être réalisée en bonne coordination avec les financeurs publics (ADEME, BPI, CGI). L'articulation entre les différentes sources de financement pose également la question du « corri-

« dor de subventions » qui permet aux innovations d'émerger, du développement à l'industrialisation et à la mise sur le marché, en faisant intervenir successivement des aides de nature différente en fonction du stade de maturité (aide à la recherche ou au développement, prise de participation, avance remboursable, prêts aidés, exonérations fiscales, appels d'offres, garantie export...). La transition énergétique est une chance pour l'industrie française, saisissons là.

Piloter l'innovation, c'est aussi comprendre et anticiper les bouleversements auxquels est confronté le secteur énergétique. La CRE doit devenir un lieu d'échange pour éclairer l'avenir, elle doit permettre la compréhension des choses pour tout le monde : à la fois pour le présent mais aussi pour le futur à moyen et long terme. J'ai donc décidé, en accord avec le collègue, de créer un comité prospectif, doté d'une mission d'ordre sociétal, qui permettra de réunir les parties prenantes pour porter une parole collective, ou à tout le moins des interrogations partagées.

II) Le deuxième point que je veux soulever est celui de la dépense qu'il nous faut maîtriser.

Pour cela, il convient d'assurer un contrôle budgétaire du tracé budgétaire par le Parlement

Eclairer l'avenir, c'est en effet aussi anticiper les conséquences financières à long terme des décisions politiques. La transition énergétique est l'enjeu d'une génération, voire davantage. La manière dont nous la conduirons déterminera notre cadre de vie futur, mais aussi la situation de nos finances publiques. Or, il n'existe aujourd'hui aucun processus d'évaluation et de contrôle budgétaire formel de nos engagements à très long terme.

A) Intégration des charges de service public dans une loi de programmation

Au vu des enjeux financiers considérables, il ne devrait plus être possible que l'exécutif décide seul de la trajectoire financière, alors qu'elle dépasse très largement l'horizon de son mandat. C'est une responsabilité collective. Aussi, il appartient me semble-t-il, au Parlement de déterminer les ressources que la Nation entend y consacrer.

C'est pourquoi, je suis favorable à l'intégration de l'ensemble des charges de service public dans une loi de programmation à 25/30 ans contraignante en plafond de dépense et révisable tous les deux ans. Ce vote fixerait une enveloppe contraignante au sein de laquelle les ministres seraient naturellement incités à faire les choix économiques les plus performants pour atteindre leurs objectifs.

La question de la budgétisation de la CSPE dans ces conditions ne serait plus un enjeu.

B) La CRE en éclaire les engagements financiers de long terme

En tant qu'autorité indépendante, la CRE est également dans son rôle lorsqu'elle apporte un éclairage sur les engagements financiers de long terme. A mon initiative, pour la première fois cette année, la CRE publiera simultanément à sa délibération sur les charges de service public pour l'année à venir

une estimation de la trajectoire financière pluriannuelle prenant en compte, année par année, les montants d'ores et déjà engagés. Le gouvernement et le Parlement pourront compter sur le travail impartial de la CRE pour éclairer leurs choix.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quelques réflexions pour accélérer la transition énergétique. Un MWh renouvelable moins cher que le MWh nucléaire de nouvelle génération, c'est possible et c'est demain. La transition énergétique est un combat où il n'y a pas d'opposants. Il faut donc s'organiser mais surtout se rassembler pour créer l'avenir.

Je vous remercie.